

COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).

Dans le cadre de la politique communautaire en matière de valorisation du patrimoine et de sensibilisation des publics à l'environnement, le projet de « randonnées des culs salés 2022 » vise à valoriser le site exceptionnel de l'estuaire de la Gironde et à dynamiser le partenariat entre les acteurs.

Cette opération, qui consiste en trois randonnées nautique, pédestre, cycliste entre les ports Maubert et Vitrezay, est susceptible de bénéficier d'une aide des fonds européens au titre de LEADER à hauteur de 80% des dépenses éligibles.

Le Président décide de solliciter une aide des fonds européens sur la base d'une dépense éligible de 10 000 € HT :

- LEADER 80% soit 8 000 €
- autofinancement 20% soit 2 000 €.

Fait à Jonzac,

Le **05 AOUT 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU